## **CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE**

## Entre les soussignés :

Catherine Degraeve et Olivier Hugon , domiciliés 63 impasse du Duc de Croy à Audresselles (62164), téléphone : 03 21 32 67 13 Dénommés le propriétaire d'une part,

Carcabutes internet séjour le control de la
randonnee so plage in the salon plage in the salon with the salon

	<u>et .</u>	
Nom :	Prénom :	
Adresse:		
Téléphone:	Email :	
Dénommé le locataire d'autre part,		
Il a été convenu d'une location saisonnie	ère pour personnes	
pour la période duau		
Adresse de la location : 63 impasse du d	duc de Croÿ 62164 Audressell	es
Montant du loyer :		Euros
Forfait ménage fin de séjour 50€ (70€ si	présence d'animaux)	Euros
Soit un montant total de :		Euros
La réservation de la location est effective		
le locataire par chèque ou virement sur	e compte de Mr Olivier HUGO	N et Mlle Catherine DEGRAEVE
(code IBAN: FR76 1670 6050 1616 56	08 2390 606 code BIC : A	AGRIFRPP867)
Le solde de Euros devra êtr	e versés par le locataire au plu	us tard lors de la remise des clés,
Lors de la remise des clés, le locataire v	erse au bailleur un dépôt de g	arantie d'un montant de <b>300</b> euros.
Ce dépôt de garantie sera remboursé au	ս locataire à son départ ou au ր	olus tard 10jours après, sur le compte
du locataire : (déduction faire des évente	uels dégâts ou sommes dues p	par le locataire)
Au nom de :		
Code IBAN :	code BIC : .	
Ci-joint:		
<ul> <li>Les conditions générales de loca</li> </ul>	ition (dont un exemplaire ainsi	que ce contrat à retourner signé),
• Le descriptif des lieux loués.		
Fait en deux exemplaires à	le	
Le Propriétaire	Le lo	cataire
	Lu et	approuvé

## **CONDITIONS GENERALES**

La présente location est faite aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière et notamment à celles ci-après que le preneur s'oblige à exécuter, sous peine de tous dommages et intérêts et même de résiliations des présentes, si bon semble au mandataire et sans pouvoir réclamer la diminution du lover.



- 1) Horaires : Les arrivées sont normalement prévues à partir de 16 heures. Les départs sont normalement prévus avant 10 heures.
- 2) Annulation : Il est convenu qu'en cas de désistement du locataire :
- à plus de quatre (4) semaines entières avant la prise d'effet du bail, le bailleur remboursera les arrhes versées.
- à moins de quatre (4) semaines entières avant la prise d'effet du bail, le bailleur conservera la totalité des arrhes.

Il est convenu qu'en cas de désistement du propriétaire, celui-ci versera le double des arrhes au locataire.

Si un retard de plus de quatre jours par rapport à la date d'arrivée prévue n'a pas été signalé par le locataire, le propriétaire pourra de bon droit, essayer de relouer le logement tout en conservant la faculté de se retourner contre le locataire.

3) Responsabilités: Le locataire s'oblige à occuper les lieux personnellement, de les habiter " en bon père de famille " et de les entretenir. Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 24 h après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du locataire. Le locataire s'oblige à veiller à ce que la tranquillité du voisinage.

Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, couvertures et oreillers, tels qu'ils sont dans l'état descriptif fourni lors de la remise des clés. S'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant seront en droit de réclamer au preneur à son départ, le prix du nettoyage des locaux loués si leurs état est anormalement sale, la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de la location, le prix de nettoyage des couvertures rendues sales, une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, papiers peints, plafonds, tapis, moquette, vitres, literie, etc. ...

Les couvertures et oreillers sont fournis gratuitement. Les <u>draps de lit et le linge de toilette ne sont pas fournis.</u>

<u>Dimension des lits</u>: 1 couchage 140x190, couette 220x240 / 2 couchages 90x190, couettes 140x190 / 1 couchage dans le canapé lit 140x200, couette 220x240

- **4) Charges :** Les charges (eau, électricité, ordures ménagères, internet,etc..) ainsi que la taxe de séjour sont comprises dans le montant du loyer. En cas de dépassement anormal des consommations, le propriétaire se réserve la possibilité de dédouire ces dépassements du dépôt de garantie.
- **5) Capacité** : La location est convenue pour 6 personnes. Le présent contrat et la location seront résiliés immédiatement, sans dédommagement pour le locataire, si celui-ci invite et héberge toute personne supplémentaire sans l'accord <u>préalable</u> du propriétaire.
- 6) Assurances: Le preneur s'engage à s'assurer contre les risques locatifs (incendie, dégât des eaux). Le défaut d'assurance, en cas de sinistre, donnera lieu à des dommages et intérêts. Le propriétaire s'engage à assurer le logement contre les risques locatifs pour le compte du locataire, ce dernier ayant l'obligation de lui signaler, dans les 24 h, tout sinistre survenu dans le logement, ses

7) Visite du propriétaire : Le locataire ne pourra s'opposer à la visite des locaux, lorsque le propriétaire ou son représentant en feront la demande pour des motifs justifiés.

Le propriétaire

dépendances ou accessoires.

Le locataire Lu et approuvé